

DAJI/2018/Décision/Tarifs/24

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «les passagers indisciplinés : enjeux juridiques et opérationnels»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2018/03/27-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «les passagers indisciplinés : enjeux juridiques et opérationnels» organisé par la Faculté de Droit et Science Politique et le Centre de Droit Social (CDS).

Ce colloque aura lieu le 14 mai 2018 à Aix-en-Provence, salle des Actes.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Participants : 150,00 euros HT,
- Partenaires IFURTA : 100 euros HT,
- Gratuité pour les étudiants, les conférenciers et les enseignants.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 04 avril 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

